

NOTE D'INFORMATION

I. Le Fonds pour l'Environnement Mondial (FEM)

Pour préserver de manière durable et à l'échelle planétaire le système climatique mondial et la diversité biologique de la terre au profit des générations présentes et futures, les Nations Unies ont adopté des conventions internationales au nombre desquelles la convention sur la diversité biologique et celle sur les changements climatiques.

La mise en œuvre de ces instruments juridiques nécessitant des moyens financiers importants, elles ont créé en 1990, sur l'initiative de la France appuyée par l'Allemagne et le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD) un mécanisme de financement pour les projets contribuant à la préservation de l'environnement par des réponses novatrices aux questions environnementales. Ce mécanisme s'appelle le Fonds pour l'Environnement Mondial (FEM).

Le FEM est une « entité indépendante qui réunit 176 Etats membres, en partenariat avec des institutions internationales, des organisations non gouvernementales (ONG) et le secteur privé, pour traiter des problèmes liés à l'environnement mondial tout en appuyant les initiatives nationales visant le développement durable. »

A ces début, le FEM était un mécanisme financier destiné uniquement aux conventions internationales sur les changements climatiques et la diversité biologique. Il soutenait aussi les accords mondiaux sur la protection de la couche d'ozone et pour la dépollution des eaux internationales. Aujourd'hui, en plus de ces conventions et accords, le FEM est aussi désigné pour les conventions sur les polluants organiques persistants (POPs) et la désertification.

II. Le programme micro financement du FEM (PMF/FEM)

« Le Fonds pour l'Environnement Mondial (FEM) a créé le Programme de microfinancements (PMF) en 1992 afin de développer des stratégies communautaires et mettre en pratique des technologies de manière à réduire les menaces à l'environnement mondial, à recueillir et communiquer les leçons tirées de l'expérience communautaire. »

Le Programme de Micro Financement a été également mis sur pied pour aider à créer des partenariats et des réseaux avec des organisations de proximité et les Organisations non gouvernementales (ONG). Ainsi, il doit contribuer à assurer que les stratégies et les projets de conservation et de développement sont compris et mis en pratique par les communautés et d'autres parties prenantes clés. « Opérationnel depuis 1992, le programme de micro-financements du FEM est un programme faisant partie des activités centrales du Fonds... »

Implanté au Burkina Faso en 1992, le PMF/FEM a démarré ses activités en 1994 suite à la signature d'une lettre d'acceptation du gouvernement du Burkina Faso conférant ainsi au Programme sa légitimité et l'appui du gouvernement.

III. Les domaines focaux du FEM

Les actions du FEM en faveur de l'environnement mondial se regroupent dans cinq domaines focaux :

- **Conservation de la diversité biologique** : Il s'agit de la préservation des écosystèmes des zones arides et semi-arides ; de la préservation des écosystèmes cotiers, marins et d'eau douce ; de la préservation des écosystèmes montagneux ainsi que de la préservation de la biodiversité agricole et de l'utilisation durable de ses composantes.
- **Changements climatiques** : ce domaine focal porte sur l'élimination des obstacles nuisant au rendement énergétique et la conservation de l'énergie, la promotion de l'adoption des énergies renouvelables en éliminant les obstacles et en réduisant les coûts de mise en œuvre.
- **Eaux internationales** : Il s'agit de programme opérationnel relatif aux masses d'eau et de programme opérationnel intégré relatif aux ressources en terres et en eau.
- **Lutte contre les polluants organiques persistants (POPs) et les produits chimiques** : Ce domaine focal est un programme opérationnel sur les contaminants.
- **Lutte contre la dégradation des terres** : Ce domaine focal porte sur la gestion durable des terres.

IV. Structures et organes de gestion du PMF/FEM

Le programme de micro-financement du Fonds pour l'Environnement Mondial (PMF/FEM) est présent dans 125 pays. Ceci nécessite une organisation à l'échelle mondiale et une organisation à l'échelle des pays concernés.

4.1. Organisation au niveau mondial

Le FEM est doté d'une Assemblée Générale et d'un Conseil d'Administration. Pour la bonne coordination des activités des différents programmes deux structures de gestion ont été créées :

- Le CPMT (Central Program Management Team) : C'est la direction générale des PMF/FEM. Le CPMT est basé à New York. Il supervise le programme de financement, propose les politiques de subventions et applique les directives de l'Assemblée Générale du FEM.
- L'UNOPS (United Nations Office for Projects Services) : Basé à New York, l'UNOPS est une agence d'exécution du FEM. Il est la structure centrale qui assure la gestion administrative et financière des programmes.

4.2.Organisation au niveau national

La représentation du PNUD : Au niveau des différents pays, la représentation du PNUD est chargée de la supervision de la gestion administrative, technique et financière du programme. Elle agit au nom et pour le compte de l'UNOPS.

La Coordination Nationale du Programme : Il est créé une Coordination Nationale de programme dont le rôle est d'assurer la gestion quotidienne du programme. Cette Coordination élabore les documents de stratégie, mobilise les ressources pour le financement des projets et le fonctionnement du programme, assure le financement, le suivi et l'évaluation des projets. Elle assure également le développement du partenariat avec toutes les parties au programme.

Le Comité Nationale de Pilotage : Au regard du volume important du travail et de la lourde responsabilité qui incombe à la Coordination Nationale, mais aussi pour une gestion transparente, il est mis en place un Comité National de Pilotage composé de cadres de très haut niveau, d'origines socio-professionnelles diverses. Au Burkina, le comité est mis en place par une commission tripartite composée du PNUD, du gouvernement et de société civile. Il est renouvelé tous les deux (2) ans. Le comité a un rôle consultatif d'orientation et de conseil. Il apporte son appui notamment pour l'adoption des documents de stratégie nationale, la sélection des projets pour financement, le suivi-évaluation des projets.

V. Public cible et zones d'intervention

5.1.Public cible

Conformément à sa philosophie et à la décision de l'atelier national des parties prenantes de janvier 2020, le public cible du programme se compose des ONG, des organisations communautaires sans distinction aucune pourvue qu'elles aient dans leurs interventions le soucis de la préservation de l'environnement et propose des actions qui s'inscrivent dans les domaines focaux du FEM.

5.2.Zones d'intervention du PMF/FEM

Au départ, le programme intervenait sur toute l'étendue du territoire. Mais par la suite, les parties prenantes, afin de maximiser l'impact du programme ont, depuis 2000, opté pour la concentration thématique et géographique. Ils ont alors redéfini les zones d'intervention en fonction des réalités socio-écologiques.

En 2015, au début de la phase opérationnelle VI du FEM, face à la diminution des fonds du FEM, et pour produire beaucoup plus d'impact, la Direction Générale du PMF/FEM a recommandé à tous les programmes pays de définir des zones prioritaires. Au Burkina Faso, l'atelier national des parties prenantes de janvier 2020 a redefini ces zones. Les régions suivantes ont été retenues comme zones d'intervention prioritaires : Le Centre, le Centre Est, le Centre Sud, Centre Ouest et le Nord. 75% des fonds alloués seront affectés aux projets de ces zones. Les 25% restants des fonds seront affectés aux projets novateurs des autres régions.

VI. Démarche opérationnelle du PMF/FEM

Le processus de financement des projets au PMF/FEM comprend les étapes suivantes : Le lancement de la campagne de collecte de projets ; la présélection des projets ; la reformulation des projets ; la sélection définitive des projets ; la signature des accords et la mise en œuvre du projet.

6.1. Le lancement de la campagne de collecte de projets

Au début de chaque campagne, le CMPT communique à chaque programme le montant du budget alloué pour le financement des projets du pays. L'allocation annuelle du Burkina est au minimum de deux cent mille (200 000) dollars US. Le montant accordé à chaque projet retenu est plafonné à cinquante mille (50 000) dollars US.

Le Représentant Résident du PNUD procède alors au lancement de la campagne de collecte de projets par lettre adressée aux promoteurs potentiels et diffusée par voix de presses, par e-mail et par le biais de leurs structures d'encadrement.

6.2. Présélection des projets

Les projets collectés au cours d'une campagne sont soumis à l'examen du Comité National de Pilotage (CNP). Les dossiers sont transmis aux membres du comité du pilotage. Les dossiers sont examinés lors d'une session du comité, les observations et les recommandations du CNP sont consignées dans un rapport.

6.3. Reformulation des projets

A l'issue des travaux, les projets présélectionnés et la synthèse des résultats sont mis à la disposition des membres du CNP pour une exploitation plus approfondie en vue de la préparation de missions d'identification et d'appui à la reformulation.

Pendant les missions, les rencontres avec les promoteurs de projets et les bénéficiaires se déroulent au siège social de l'organisation requérante. Elles sont également suivies de visites de sites sur le terrain. L'objectif de ces missions est de recueillir des informations complémentaires permettant au comité de pilotage de prendre une décision définitive par rapport au projet concerné. Lorsque le projet remplit les conditions pour être proposé à la sélection définitive, les membres de la mission apportent leur appui aux promoteurs pour sa reformulation. Dans tous les cas, un rapport détaillé de mission justifiant la proposition de rejet ou de sélection est soumis au CNP.

6.4. Sélection définitive des projets

Une session du comité est organisée pour la sélection définitive des projets. Il s'agit pour chaque équipe de mission d'identification de présenter les résultats de la mission et le projet reformulé au cas où celui-ci est proposé à la sélection.

6.5. Signature des accords

A l'issue de la session de sélection des projets, la Coordination Nationale du Programme finalise les documents, prépare les mémoranda d'accord qui sont ensuite signés par le président de l'organisation bénéficiaire. Les mémoranda sont ensuite contresignés par le Représentant Résident du PNUD qui agit au nom et pour le compte de l'UNOPS.

VII. Eligibilité aux financements

7.1. Eligibilité des organisations

Sont éligibles aux financements du Programme de Micro Financements du FEM (PMF/FEM), les organisations de la société civile telles les ONG et les organisations à la base légalement établie au Burkina Faso et présentant une reconnaissance officielle datant d'au moins 2 ans.

7.2. Eligibilité des projets

Pour être éligibles les projets doivent répondre aux critères suivants :

- respecter rigoureusement le calendrier de rédaction de projet de la campagne en cours ;
- respecter le cadre du budget proposé ;
- joindre une copie du document de reconnaissance officielle ;
- avoir pour objectif la préservation de l'environnement. A titre d'exemple les projets d'agriculture ou d'élevage ne seront pas reçus ;
- être un projet de développement (les projets économiques ne sont pas acceptés) ;
- pour les zones non prioritaires le projet doit présenter un caractère novateur. Le caractère novateur d'un projet est laissé à l'appréciation du Comité National de Pilotage.

VIII. Modalité de dépôt des dossiers de demande de financements

Il est exigé un dossier sur support papier.

Les formats numériques seront demandés après la préselection. Les dossiers incomplets ou les projets non achevés ne seront pas acceptés au moment du dépôt.

Les dossiers de demande de financements doivent être déposés à la Coordination Nationale du PMF/FEM avant la clôture de la campagne, **le lundi 12 octobre au vendredi 13 novembre 2020 à 12 heures précise.**

Pour toute information complémentaire veuillez envoyer un e-mail à noel.compaore@undp.org ou appeler aux numéros suivants pendant les jours et heures de services uniquement: +226 79 09 42 42 / +226 57 70 86 17